Décision n° 2019-0844
du président de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes
en date du 4 juin 2019
abrogeant des autorisations d'utilisation de fréquences assignées
délivrées à diverses entités
pour leur réseau radioélectrique indépendant du service mobile

Le président de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes ;

Vu le code des postes et des communications électroniques (ci-après CPCE), et notamment ses articles L. 41 à L. 43, R. 20-44-5 à R. 20-44-11 et D. 406-5 à D. 406-17 ;

Vu le décret n° 2002-775 du 3 mai 2002 pris en application du 12° de l'article L. 32 du code des postes et télécommunications et relatif aux valeurs limites d'exposition du public aux champs électromagnétiques émis par les équipements utilisés dans les réseaux de télécommunication ou par les installations radioélectriques ;

Vu le décret n° 2007-1531 du 24 octobre 2007 instituant une redevance destinée à couvrir les coûts exposés par l'État pour la gestion de fréquences radioélectriques ;

Vu le décret n° 2007-1532 du 24 octobre 2007 modifié relatif aux redevances d'utilisation des fréquences radioélectriques dues par les titulaires d'autorisations d'utilisation de fréquences délivrées par l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes ;

Vu l'arrêté du 24 octobre 2007 modifié portant application du décret n° 2007-1532 du 24 octobre 2007 relatif aux redevances d'utilisation des fréquences radioélectriques dues par les titulaires d'autorisations d'utilisation de fréquences délivrées par l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes ;

Vu l'arrêté du 14 décembre 2017 modifié relatif au tableau national de répartition des bandes de fréquences ;

Vu la décision n° 2015-1160 de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes en date du 29 septembre 2015 portant délégation de pouvoirs, telle que modifiée en dernier lieu par la décision n° 2017-0383 du 21 mars 2017 ;

Vu la décision du président de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes en date du 26 septembre 2018 portant délégation de signature pour les décisions prises en vertu des articles 1er et 2 de la décision n° 2015-1160 du 29 septembre 2015 modifiée de l'Arcep portant délégation de pouvoirs ;

Vu les demandes présentées par les entités mentionnées dans l'annexe à la présente décision ;

Décide :

Article 1. Les autorisations d'utilisation de fréquences délivrées à diverses entités pour leur réseau radioélectrique indépendant du service mobile sont abrogées, dans les conditions précisées en annexe à la présente décision. Les fréquences attribuées par ces autorisations sont restituées.

Article 2. La directrice Mobile et Innovation de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée aux titulaires.

Fait à Paris, le 4 juin 2019,

Pour le Président et par délégation

Jean-Luc STEVANIN
Chef de l'unité gestion des fréquences

Annexe à la décision n° 2019-0844
du président de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes
en date du 4 juin 2019

Autorisation d'utilisation de fréquences assignées pour les réseaux radioélectriques indépendants

Restitution de fréquences

Dossier	Titulaire	Utilisation	Fréq
199003795	LAURENT CHRISTIAN	69 ST JEAN LA BUSSIERE	1 VHF
199200739	ARKEMA FRANCE	04 ST AUBAN	1 UHF
199204804	ARKEMA FRANCE	04 ST AUBAN	3 UHF
199204812	ARKEMA FRANCE	04 ST AUBAN	1 UHF
199204826	ARKEMA FRANCE	04 ST AUBAN	1 UHF
199209709	COMMUNE DE LES BELLEVILLE	73 ST MARTIN DE BELLEVILLE	2 VHF
199604377	OTV - EXPLOITATIONS	76 LE PETIT QUEVILLY	1 UHF
199901414	GRANGEON ET FILS	84 ORANGE	3 VHF
200300311	DIR REG FIP CENTRE ET LOIRET	45 ORLEANS	2 UHF
200300736	ARKEMA FRANCE	04 CHATEAU ARNOUX ST AUBAN	1 UHF
200901252	REGION NOUVELLE AQUITAINE	86 POITIERS	2 UHF
201001136	ACCA DE BEDOUS	64 BEDOUS	1 VHF
201600499	GUINTOLI	71 MONTCHANIN	4 UHF
201600748	EIFFAGE CONSTRUCTION	92 PUTEAUX	8 UHF
201601392	FAYAT BATIMENT	94 BOISSY ST LEGER	3 UHF
201701082	EIFFAGE CONSTRUCTION ALPES	74 ANNECY	1 UHF
201800975	CESG SAS CONSULTANTS	75 PARIS	1 UHF